



La semaine mondiale d'action contre la violence armée 2022 : fiche de plaidoyer

Bienvenue à la Semaine mondiale d'action contre la violence armée de l'IANSA ! L'objectif de cette campagne est de faire prendre conscience de l'ampleur de la violence armée et d'inciter les responsables à prendre des mesures efficaces pour y remédier. Le thème de l'IANSA pour la Semaine mondiale d'action contre la violence armée 2022 est "Travaillons ensemble : le contrôle rigoureux des armes à feu est urgent !"

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont utilisées pour commettre des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violations graves des droits de l'homme. Elles rendent également létale la violence basée sur le genre, renforcent la violence contre les enfants et compromettent le développement durable. IANSA appelle à mettre fin à l'utilisation abusive et à la prolifération illicite des ALPC.

A l'approche de la huitième réunion biennale des Etats (BMS8) sur le Programme d'action des Nations Unies (UNPoA) et l'Instrument international de traçage (ITI), l'IANSA souligne l'importance de la coopération et de l'assistance internationale dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Tous les États membres de l'ONU doivent travailler ensemble et avec la société civile pour mettre pleinement en œuvre les engagements de l'UNPoA et pour planifier une action accrue lors du prochain BMS8 qui aura lieu du 27 Juin au 1er Juillet 2022.

Points et actions de plaidoyer :

Renforcer la coopération et l'assistance internationales pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

L'un des principaux résultats de la conférence BMS7 était la nécessité d'une coopération et d'une assistance internationale ; ce sera un thème majeur de la conférence BMS8. Accédez au document complet des résultats de la BMS7 [ici](#). Il est essentiel que tous les États ne se contentent pas de renforcer leurs propres lois et législations, mais qu'ils travaillent ensemble pour mettre fin à l'utilisation illicite et à la prolifération des ALPC. Exhorte vos responsables nationaux à :

- Renforcer la coordination et la coopération entre agences afin d'identifier et d'agir contre les groupes et les individus impliqués dans la fabrication, le commerce, le stockage, le transfert, la possession et le financement de l'acquisition illégale d'armes à feu ;

- Utiliser pleinement les rapports nationaux volontaires pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'UNPoA et de l'ITI afin d'instaurer la confiance et de promouvoir la transparence, ainsi que pour identifier les besoins et les possibilités de coopération et d'assistance internationales ;
- Travailler avec les États voisins pour résoudre la question des frontières poreuses et ouvertes et mettre en œuvre un contrôle rigoureux des frontières afin d'empêcher le commerce, le transfert et le trafic illicites d'ALPC ;
- Encourager et permettre aux États sortant d'un conflit, en coopération avec d'autres États, des organisations multilatérales et la société civile, de mettre en place des capacités durables permettant aux autorités nationales de mettre pleinement et efficacement en œuvre le PoA et l'ITI.

Élaborer des contrôles des ALPC tenant compte de la dimension de genre

Les stratégies de contrôle des armes doivent répondre aux différents risques auxquels sont confrontés les hommes, les femmes, les filles et les garçons et permettre aux femmes de jouer un rôle actif dans la conception et la mise en œuvre de stratégies. La violence domestique est rendue beaucoup plus meurtrière par l'accès facile aux armes à feu. Les dangers de la violence armée affectent grandement les femmes dans le monde entier, dans leur propre foyer et dans les conflits armés. Pour soutenir la rupture de ce cycle de violence, exhortez vos responsables nationaux à :

- Mettre en œuvre et soutenir des lois et des réformes complètes pour protéger les survivants de la violence domestique et financer des programmes de prévention de la violence domestique, y compris pour appliquer des vérifications approfondies des antécédents qui tiennent compte des antécédents de violence domestique d'un individu lors de l'approbation ou du refus des demandes et des renouvellements de permis de port d'arme ;
- Suivre le processus de l'UNPoA et de l'ITI, afin de promouvoir une réglementation nationale visant à retirer les armes à feu lorsqu'il existe une menace pour la sécurité d'une femme dans son foyer, car la disponibilité des armes encourage la violence et rend mortelle la violence basée sur le genre ;
- Recueillir des données ventilées par sexe et par âge sur les ALPC et soutenir la recherche afin d'avoir une meilleure analyse des impacts générés des ALPC et de leurs effets sur divers individus, communautés et économies afin de bien informer les réponses politiques.
- Mettre en œuvre un contrôle des ALPC tenant compte du genre lorsqu'il s'agit d'aborder les questions liées à la disponibilité, à la prolifération et à l'utilisation abusive des armes.
- Faire preuve de la volonté politique d'entreprendre des efforts ciblés pour garantir la participation pleine et effective des femmes aux discussions et aux solutions relatives au contrôle des armes légères aux niveaux local, national, régional et international, ainsi qu'aux initiatives officielles de désarmement, dans le cadre des processus et des négociations de paix ;
- Traiter la violence domestique comme un crime grave.

Mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable.

L'Agenda 2030 pour le développement durable est le cadre international global qui reconnaît qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable.¹ L'utilisation et le commerce illicites des ALPC nuisent directement au développement durable. La cible n°16 des Objectifs de Développement Durable vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives ; cela inclut les efforts de désarmement et les contrôles des ALPC.² Exhortez vos responsables nationaux à :

¹ Nations unies, *Transformer notre monde : le Programme 2030 pour le développement durable*, <https://sdgs.un.org/2030agenda>.

² Nations Unies, *SDG16 Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux*, <https://sdgs.un.org/goals/goal16>.

- Promouvoir et appliquer des lois et des politiques non discriminatoires pour les indicateurs de développement durable ;
- Renforcer les institutions nationales concernées pour développer les capacités à tous les niveaux afin de prévenir la violence armée et la criminalité ;
- Réduire de manière significative les flux financiers et d'armes illicites en mettant en œuvre des instruments internationaux, et utiliser les normes de l'ONU pour gérer strictement les stocks d'ALPC et de munitions ;
- Offrir une société sûre et inclusive aux survivants de la violence armée et prendre des mesures ciblées pour accroître également la participation d'autres groupes sociaux exclus ou marginalisés, notamment les jeunes et les personnes ayant d'autres identités de genre et orientations sexuelles ;
- Renforcer la coopération avec la société civile, les jeunes, les victimes et les survivants de la violence armée, les associations professionnelles, les parlementaires et le secteur privé, y compris l'industrie.

Aborder et contrôler l'offre et la demande d'ALPC

Le Small Arms Survey estime qu'un milliard d'armes légères étaient en possession et en circulation dans le monde parmi les forces étatiques et autres en 2017. Plus de deux tiers de ces armes seraient détenues par des civils, des sociétés de sécurité et des groupes non étatiques.³ L'accès facile aux armes à feu est l'un des principaux moteurs de la violence armée. Dans chaque pays, les différentes utilisations et le commerce des ALPC sont censés être strictement contrôlés selon la législation et les procédures nationales qui reflètent les obligations des lois internationales et les engagements envers les normes internationales. Exhorte vos responsables nationaux à :

- Renforcer les réglementations et autres mesures visant à empêcher le détournement des ALPC et de leurs munitions et pièces/composants vers des utilisateurs finaux non autorisés et des marchés illicites ;
- Investir dans un nombre suffisant de fonctionnaires nationaux chargés de l'octroi des permis et de l'application de la loi, dûment formés et pleinement responsables, afin de garantir le respect des lois relatives aux ALPC et de mener des enquêtes et des poursuites efficaces en cas de violation ;
- Renforcer les systèmes gouvernementaux pour limiter et contrôler strictement la production, le commerce, la possession et l'utilisation des ALPC, et combler les lacunes de la législation, des réglementations et des procédures administratives ;
- Gérer de manière efficace et efficiente les stocks d'ALPC et de munitions afin de minimiser le risque de perte et de vol d'armes et garantir des systèmes permettant d'identifier les armes et les munitions obsolètes et/ou excédentaires.
- Soutenir et appliquer les programmes de collecte et de destruction des ALPC et des munitions illicites et excédentaires afin de limiter leur circulation et leur transfert illicites ;
- Prendre des mesures pour prévenir la corruption dans les institutions publiques traitant des ALPC et de leurs munitions et pièces/composants, et pour prévenir les utilisations abusives, excessives et autres utilisations illégales de la force armée par le personnel de l'État ;
- Interdire les armes à feu et les munitions détenues par des civils, à moins que le demandeur ne démontre une raison impérieuse, et s'assurer qu'il n'a pas été impliqué auparavant dans des trafics illicites ou des actes de violence, qu'il a suivi un cours de formation aux armes à feu reconnu pour les civils, et qu'il peut conserver les armes à feu et ses munitions dans des unités de stockage sûres et séparées et déposer des rapports annuels auprès des autorités.

³ Karp, A. *Estimation du nombre d'armes à feu détenues par des civils dans le monde*. Genève, Suisse : Small Arms Survey, 2018. Voir également d'autres informations sur le nombre d'armes à feu détenues dans le monde sur le site Internet du Small Arms Survey : <https://www.smallarmssurvey.org/database/global-firearms-holdings>.